

Inscriptions en Seconde

Année scolaire 2020-2021

Elèves issus des établissements privés et/ou hors académie :

L'inscription se fait en présentiel les **lundi 6 et mardi 7 juillet 2020 de 8h30 à 18h30** (entrée portail vert - parking extérieur rue Pierre Mendès France).

La fiche d'inscription sera complétée sur place et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

Elèves issus des collèges publics de l'académie d'Orléans-Tours :

- La télé inscription doit être privilégiée via le portail Education Nationale ; celle-ci doit se faire impérativement entre le 1^{er} juillet 2020 et le 3 juillet 2020 minuit.

A l'issue de la téléinscription, dès le 4 juillet 2020, le dossier d'inscription sera transmis par voie postale, pour validation et signature, il devra être retourné par courrier, pour le vendredi 10 juillet 2020, accompagné des pièces justificatives énumérées ci-dessous.

- Les familles qui n'utiliseront pas la télé inscription devront procéder à l'inscription de leur enfant en présentiel les **lundi 6 et mardi 7 juillet 2020 de 8h30 à 18h30** (entrée portail vert - parking extérieur rue Pierre Mendès France).

La fiche d'inscription sera complétée sur place et les documents énumérés ci-après devront être fournis.

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Fiche d'inscription de couleur
Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'élève en cours de validité (mettre le recto et le verso sur la même feuille)
Copie de l' attestation carte vitale (<u>pas de la carte</u>)
Relevé d'Identité Bancaire
Attestation de recensement militaire ou certificat individuel de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (sauf pour les élèves de moins de 16 ans ou de nationalité étrangère)
Copie intégrale du livret de famille (toutes les pages recto-verso)
En cas de séparation, la copie du document administratif justifiant de la position de l'enfant (jugement de divorce, attestation de séparation...)

**TOUT CHANGEMENT DE SITUATION INTERVENANT EN COURS D'ANNÉE
DEVRA ÊTRE SIGNALÉ PAR ÉCRIT AU SECRÉTARIAT**

Si votre enfant souhaite adhérer à la Maison Des Lycéens (MDL), vous pouvez joindre un chèque bancaire de 5 € à l'ordre de la MDL du lycée Marceau (merci d'inscrire le nom de votre enfant au dos).